

ADHÉSION 2019



NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Adresse électronique

Pour être sociétaire de la SFECAG, il suffit d'acquitter le montant de la cotisation annuelle, fixé à 25 € (personne physique) pour 2019, à adresser, accompagné de cette fiche, 8 rue Beaujour, F-13006 MARSEILLE.

Vous recevrez ainsi deux circulaires par an vous avisant de la préparation et du programme du congrès annuel. Cette cotisation inclut, en outre, la livraison (en janvier 2020) du volume des Actes qui suivent le Congrès. En ce sens, une partie de votre cotisation équivaut, en quelque sorte, à une "souscription".

Fiche à renvoyer accompagnée de **25 €** :

Pour les institutions, associations et autres organismes, **35 €** :

- CCP
- Chèque bancaire
- Mandat international
- Virement international sur le CCP : ajouter 8 €
(gratuit en utilisant les codes IBAN et BIC)
- Pas chèque bancaire étranger
- Pas d'Eurochèque
- Autres

Règlement libellé à l'ordre de la SFECAG :

CCP 1 611 42 U, Centre Marseille | IBAN : FR93 2004 1010 0801 6114 2U02 941 | BIC : PSSTFRPPMAR

Date et signature :